



Aperçu des parcours d'apprentissage en matière de subventions et de contributions

Le tableau suivant présente les parcours d'apprentissage définis dans la Politique de formation sur les subventions et contributions pour l'ensemble du portefeuille. Le crochet est utilisé pour marquer certaines activités « obligatoires ». D'autres activités sont « facultatives » et requièrent la recommandation du gestionnaire.

Parcours d'apprentissage	Étape 1		Étape 2		Examen du dossier	Accompagnement	Certification
	Formation en ligne	Examen 1	Séances en classe	Examen 2			
Nouveaux responsables de la gestion des subventions et des contributions (RGSC) et ceux chargés des programmes axés sur les clients, organisationnels et/ou communautaires	✓	✓	✓	✓	✓	Un accompagnateur doit être désigné dans les 30 jours suivant la date d'entrée en fonction de tous les nouveaux RGSC	La certification est obtenue après que toute la formation obligatoire a été achevée et que la note de passage de 80 % a été obtenue aux deux examens
Employés temporaires (p. ex. employés occasionnels et/ou embauchés pour une courte période de temps lors des périodes de pointe) et RGSC responsables des programmes transactionnels	✓	✓	Facultatif	Facultatif	Facultatif	Un accompagnateur doit être désigné dans les 30 jours suivant la date d'entrée en fonction	Une attestation « Réussite » sera obtenue pour l'étape 1, mais la certification ne sera accordée qu'après l'achèvement de l'étape 2
Gestionnaires et chefs d'équipe	La formation obligatoire en matière de S et C destinée aux gestionnaires et aux chefs d'équipe est disponible et suit un parcours d'apprentissage distinct						